



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20260907-DEC2026-126-DE
Date de télétransmission : 07/09/2026
Date de réception préfecture : 07/09/2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° D2026-126

Objet : Subventions d'aide aux particuliers et structures du territoire pour l'achat de composteurs

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n°2023-302 du 23/12/2023 et n°2024-126 du 1^{er}/07/2024 approuvant les modalités d'aide aux particuliers et structures du territoire pour l'achat de composteurs ;

VU la délibération n°2026-070 du 17/04/2026 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière d'aide aux particuliers et structures du territoire pour l'achat de composteurs ;

VU l'arrêté du Président n°A2026-008 du 23/04/2026 portant délégation de fonctions et de subdélégation de signature à Monsieur Marcel JACQUIN, 1^{er} vice-président ;

VU les dossiers de demande de subvention ;

CONSIDÉRANT l'instruction technique réalisée conformément aux critères d'éligibilité ;

DÉCIDE

Article 1

D'attribuer les aides suivantes pour un montant total de 901,90 €,

LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)

DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.

DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20260907-DEC2026-126-DE
Date de l'élctransmission : 07/09/2026
Date de réception préfecture : 07/09/2026

Nom du bénéficiaire	Prénom	Commune de résidence	Montant de la subvention en €
ARRIGONI	Jean	BRIORD	27,99
BELLAMIT	Vincent	AMBERIEU EN BUGEY	45,50
BIOU CHOQUET	Isabelle	RIGNIEUX LE FRANC	45,50
BOILEAU	Pierre	RIGNIEUX LE FRANC	45,50
BRUN	Loup	LAGNIEU	45,50
CHOVET	Guillaume	AMBERIEU EN BUGEY	41,93
CORDEL	Robin	DOUVRES	34,93
DAUJAT	Hélène	CHAZEY SUR AIN	45,49
DRONIOU	Florian	AMBERIEU EN BUGEY	45,50
DUCROZET	Chrystèle	SAINT SORLIN EN BUGEY	41,99
DUPUIS	Michèle	VILLEBOIS	43,39
FENOY	Alain	MEXIMIEUX	28,63
GALVANO	Stéphanie	MEXIMIEUX	28,63
GENIQUET	Yves	AMBERIEU EN BUGEY	45,50
GRAND	Nicolas	VILLIEU LOYES MOLLON	45,50
GUILLET	Cybelia	AMBRONAY	45,50
JULIEN	Sylvie	LAGNIEU	45,50
PACHE	Sophie	SAINT JEAN DE NIOST	45,50
RUARD BASSET	Maryline	AMBRONAY	27,99
SAINT ESPES	Antoine	CHÂTEAU GAILLARD	45,50
SEGADO	Charlotte	SAINT RAMBERT EN BUGEY	34,93
THIMONIER	Rémi	BETTANT	45,50

Article 2

De préciser que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)

DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.

DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20260907-DEC2026-126-DE
Date de télétransmission : 07/09/2026
Date de réception préfecture : 07/09/2026

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le*

Publiée le

07 SEP. 2026

07 SEP. 2026

Fait à Chazey-sur-Ain, le

07 SEP. 2026

Pour le Président, et par délégation

Le 1^{er} vice-président

Marcel JACQUIN



LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)

DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.

DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.